

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 17 juin 1906, Son Altesse Sérénissime le Prince Héritaire est autorisé à accepter et à porter la Grand' Croix de l'Ordre du Mérite Naval qui Lui a été conférée par S. M. le Roi d'Espagne.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, M. Santiago Soler Aldama, 1^{er} Lieutenant de cavalerie, espagnol, au régiment de Lanciers du Prince, n° 3, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du même jour, M. Joseph-Jean-Gervais Maurel, Juge au Tribunal Supérieur, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Par décret spécial paru à la date du samedi 23 juin au *Journal Officiel de la République Française*, M. Edmond Roger, préfet honoraire, vient d'être promu au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.

On apprendra avec plaisir, dans la Principauté, la nouvelle de cette haute et flatteuse distinction dont vient d'être l'objet l'ancien préfet de la Loire-Inférieure.

A l'occasion de la Saint-Louis et en l'honneur de la fête de M. Louis Néri, son dévoué président, la Société des Régates avait organisé pour mercredi soir une brillante soirée. Le siège de la Société, boulevard de la Condamine, était brillamment décoré et illuminé. A l'arrivée du président, M. Noghès, un des vice-présidents, lui a adressé une allocution des plus applaudies, au cours de laquelle, rappelant les nombreux services rendus à la Société par M. Néri ainsi que son inlassable dévouement, il lui a exprimé la vive gratitude de tous les membres et les vœux que chacun faisait pour la prospérité du sympathique président de la Société des Régates de Monaco. Puis, au nom des Sociétaires, il a offert à M. Néri un fort beau chronomètre.

Très ému, M. Néri a remercié en termes chaleureux.

La soirée s'est terminée de la façon la plus agréable par une partie artistique où se sont fait applaudir des amateurs de talent, MM. Capella, Olivier, etc.

La fête de la Saint-Louis a été l'occasion pour la Société Philharmonique de donner une sérénade à son excellent chef, M. Schwentzer, auquel une gerbe de fleurs a été offerte. Des toasts cordiaux ont ensuite été échangés.

La Société de mandolinistes l'*Accord Parfait* a tenu son assemblée générale, au cours de laquelle M. Ch. de Castro a déclaré devoir donner sa démission de président pour des motifs de convenance personnelle et a exprimé à la Société ses remerciements pour la confiance qu'elle avait bien voulu lui témoigner. Sur la proposition de M. de Castro, c'est M. Sovera, vice-président, qui a été nommé président.

M. Curti, secrétaire, s'est fait l'interprète des membres pour remercier M. de Castro de son concours si dévoué. Sur la proposition de M. Luca, M. de Castro a été nommé président d'honneur de la Société.

Dans la même séance, les Présidents et Directeurs des Sociétés qui avaient eu pour commissaires, au concours d'Estudiantinas, un des membres de l'*Accord Parfait*, sont nommés membres d'honneur de la Société. Ce sont : le Président et le Directeur de la *Société de Crémone* (commissaire, M. Sovera); le Président et le Directeur de l'*Accord Parfait d'Aix* (commissaire, M. Curti); le Président et le Directeur de la *Bohème de Montpellier* (commissaire, M. Matteis).

Samedi soir, à l'occasion de la Saint-Félix, fête de son président, la Société chorale l'*Avenir* a donné une sérénade à M. Gindre. Une belle gerbe de fleurs a été remise au dévoué président, à qui le Directeur de la Société a exprimé sa gratitude et celle des sociétaires.

La Chorale a exécuté ensuite plusieurs des magnifiques morceaux de son répertoire.

Rappelons à ce propos que cette Société, devant se rendre au concours de musique de Milan à l'automne prochain, organise au profit de sa caisse une tombola. Le prix du billet est de 50 centimes. Dépôt chez les principaux commerçants de la Principauté.

Les membres de la Société de gymnastique l'*Etoile* de Monaco, au nombre de 40, sont partis vendredi, à 4 heures de l'après-midi, pour Roanne (Loire), où cette Société a pris part à la 15^e fête fédérale organisée sous les auspices de la Fédération du Rhône et du Sud-Est et a participé au grand concours de section (alternatif), dans lequel 63 sociétés sont inscrites. De plus, quatre gymnastes se sont présentés au championnat individuel qui comprend 200 concurrents.

Voici les brillants succès que viennent de remporter nos vaillants gymnastes :

Gymnastique : Prix d'honneur;
Pyramides : 1^{er} prix;
Concours individuel : 1^{er} prix et 2^e prix.

Le Pensionnat des Dames de Saint-Maur vient de présenter à Nice, à la dernière session, une élève, M^{lle} C. Martin de Coutance, aux épreuves du brevet élémentaire. Cette jeune fille a été reçue après un brillant examen.

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Joseph Baron, entrepreneur de travaux publics.

Les obsèques ont eu lieu samedi à 4 heures et demie au milieu d'une nombreuse assistance. Le défunt a été inhumé au cimetière de Monaco.

A la suite du mouvement sans cesse croissant de voitures, tramways et piétons qui se produit sur l'avenue de Monte Carlo, le Gouvernement a décidé de procéder à l'élargissement de cette voie entre le ponceau sur le ravin de Sainte-Dévote et la propriété Chompret, sur une longueur de 287 mètres 50.

On trouvera plus loin les conditions détaillées d'adjudication des travaux projetés.

Les concerts du dimanche et du jeudi, donnés par l'orchestre du Casino de Monte Carlo, ont lieu désormais de 3 heures et demie à 5 heures de l'après-midi.

Les concours organisés le 17 juin dernier par la Société sportive Monaco comprenaient également un concours de tir dont voici les résultats :

Fusil Gras (Sociétés) :

1^{er} prix, La Gauloise, de Nice, 55 points sur 70;
2^e prix, Avant-Garde Niçoise, 48 points;
3^e prix, La Française, de Marseille, 44 points.

Concours individuel :

1^{er} prix, Gazzo Jean, de Monaco, 43 points sur 70;
2^e prix, Vialon Gabriel, 35 points.

Carabine Flobert :

1^{er} prix, Lautard Maurice, de Nice, 23 points sur 30;

2^e prix, Gazzo, de Monaco, 26 points;
3^e prix, Guien, de Grasse, 25 points.

Les prix consistaient en plaquettes et médailles en vermeil, argent et bronze, et en objets d'art.

On sait que, sous la direction de M. G. Ducry, des cours de signalement descriptif sont faits aux agents et carabiniers; ceux-ci sont initiés au portrait parlé qui permet de reconnaître dans une foule un individu signalé.

Des examens pratiques viennent d'avoir lieu, consistant dans l'identification d'un certain nombre de figurants. Le jury d'examen était présidé par M. le colonel Lemoël, assisté de MM. Toms, directeur de la Sûreté publique; de Capella, capitaine; Messagier et de Juniac, lieutenants; et de MM. les commissaires de police Ducry, Farina et Roubaud.

Sur cent vérifications, quatre erreurs seulement se sont produites. Ce résultat prouve l'excellence de la méthode et fait honneur au professeur aussi bien qu'aux élèves du cours.

Accidents :

M. Emmanuel Maiffret, âgé de 21 ans, étant à bicyclette, a été victime d'une chute sur le chemin du Tenao, en heurtant un quartier de roche en saillie sur la route. On a constaté une fracture du maxillaire droit et diverses contusions sans gravité. Le blessé a reçu des soins à la pharmacie Plissonnier d'où il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

* *

Le nommé Vincent Garelli, en roulant une caisse de faïences à la gare de Monaco, a eu la main droite prise entre la caisse et le rouleau. Le pouce a été écrasé et a nécessité un pansement à l'Hôtel-Dieu. Cet accident n'aura pas de suites sérieuses.

Dans son audience du 19 juin 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé la condamnation suivante :

Tronconi, Alexandre, né à Codogno (Italie) le 3 mai 1877, garçon d'écurie à Monaco, dix jours de prison, pour outrages aux agents de la force publique et rébellion.

Avis. — La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a l'honneur d'informer le public que les horaires de la saison d'été 1906 seront mis en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ÉLARGISSEMENT de l'AVENUE de MONTE CARLO

entre le Ponceau sur le ravin de Sainte-Dévote et la propriété Chompret sur une longueur de 287 m. 50

TRAVAUX DE MAÇONNERIES

Adjudication à la Mairie de Monaco le Lundi 2 Juillet 1906, à 10 heures du matin

Le public est prévenu que, conformément aux Ordonnances Souveraines des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé, le lundi 2 juillet 1906, à 10 heures du matin, dans une salle de la Mairie de Monaco, en séance publique et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux d'élargissement de l'avenue de Monte Carlo. Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise.....	Fr.	89.664,83
Somme à valoir.....	Fr.	7.335,17
TOTAL... Fr.		97.000 »

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

1. Admission à l'adjudication.

Nul ne sera admis à l'adjudication, s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet, chaque concurrent sera tenu de présenter :
1^o Un certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art et visé deux jours au moins avant l'adjudication par l'Ingénieur-Directeur des Travaux publics de Monaco. Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera ;

2^o Un certificat du Trésorier Général de la Principauté constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement fixé à 3,000 francs.

D'autre part, nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est porteur d'une déclaration de l'Ingénieur-Directeur attestant qu'il s'est rendu personnellement sur place pour prendre connaissance de la situation des lieux et des conditions d'exécution des travaux

Les entrepreneurs de travaux publics de la Principauté admis aux adjudications des travaux du Gouvernement sont dispensés de la production des pièces et certificats indiqués à l'article premier.

Toutefois le Bureau de l'adjudication se réserve de les évincer si leurs garanties ne lui paraissent pas suffisantes.

2. Forme des soumissions.

Les soumissions devront être écrites sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après ; les rabais fractionnaires sont interdits ; toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

3. Dépôt des soumissions.

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La suscription de la première enveloppe se bornera à indiquer les travaux auxquels la soumission se rapporte ; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés, au moment de l'adjudication, par les soumissionnaires eux-mêmes, entre les mains du Président du bureau chargé de procéder à l'adjudication. Ils recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

4. Ouverture des paquets et décision du Bureau.

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication et le Bureau arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique et le Président du Bureau donnera lecture de cette liste.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public ; il en sera donné lecture à haute voix et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

5. Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux.

Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires, il sera ouvert séance tenante un nouveau concours entre ces soumissionnaires.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc ; toute fraction de millime serait, le cas échéant, comptée pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si la seconde adjudication amenait encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il serait procédé immédiatement à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les auraient souscrits.

6. Résultat définitif de l'adjudication.

L'adjudication ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par S. A. S. Mgr le Prince de Monaco.

7. Frais à la charge de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra verser à la Trésorerie générale le montant des frais du marché, dans la huitaine qui suivra l'adjudication.

Ces frais comprendront : les frais d'affiches et de publications, les frais de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des dessins y annexés et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement tels qu'ils résulteront des lois et règlements en vigueur.

8. Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, exceptés les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Direction des Travaux publics, Hôtel du Gouvernement.

Monaco, le 15 juin 1906.

Pour le Gouverneur Général,

Le Secrétaire Général,

Comte H. DE MALEVILLE.

MODÈLE DE SOUMISSION

(à présenter sur papier timbré à 0 fr. 50)

Je (1) soussigné (nom, prénoms, profession et demeure) faisant élection de domicile à Monaco, après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet des travaux d'élargissement de l'avenue de Monte Carlo, entre le ponceau sur le ravin de Sainte-Dévote et la propriété Chompret, sur une longueur de 287 m. 50, faisant l'objet de l'adjudication du 2 juillet 1906, lesquels travaux sont évalués à **89,664 fr. 83**, non compris la somme à valoir ;

Me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et cahier des charges et moyennant l'application des prix du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) centimes par franc (2) ;

M'engage en outre à payer, dans la huitaine qui suivra l'adjudication, les frais d'affiches et de publication, les frais de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des dessins y annexés, et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Monaco, le 1906.

(Signature du soumissionnaire).

(1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs associés mettre : « Nous soussignés..... nous obligeons conjointement et solidairement.... »

(2) Lorsque l'adjudication aura donné lieu à plusieurs rabais égaux et qu'il sera procédé à une réadjudication entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais, les nouvelles offres pourront comporter des rabais évalués en millimes, sans fraction, par franc.

LETTRES ET ARTS

De Paris :

On a répété en scène d'un bout à l'autre les trois premiers actes de l'*Ariane*, de M. Massenet.

Le compositeur et le librettiste, M. Catulle Mendès, assistaient à cette répétition.

Les cinq actes de cet ouvrage ont du reste été déjà répétés et l'on peut dire que l'œuvre nouvelle, si impatiemment attendue, du compositeur de *Manon* est sur pied.

Les décors seront achevés au cours de l'été et on travaille activement aux costumes.

Toutefois, les répétitions de scène d'*Ariane* seront interrompues pendant les six semaines d'été. Beaucoup d'artistes sont sur le point de prendre leur congé. M^{lle} Lucienne Bréval, entre autres, qui chantait vendredi soir pour la dernière fois *Salammbô*, part pour Londres, où elle va interpréter l'*Armide* de Gluck. On n'en continuera pas moins pour cela les études de l'ouvrage pour les chœurs et les artistes à qui les rôles sont destinés en double.

Mais, dès le 1^{er} septembre prochain, les études d'ensemble seront reprises. La première représentation d'*Ariane* sera donnée — les auteurs sont d'accord avec M. Gailhard — peut-être dans la seconde quinzaine d'octobre, mais plus sûrement dans la première de novembre.

L'événement sera capital au début de la saison prochaine.

Tout en faisant répéter *Ariane*, M. Massenet a travaillé et continue à travailler, sous ses ombrages de Seine-et-Marne, à la partition de *Thérèse*, sur le livret que M. Jules Claretie a écrit tout exprès pour lui et qui sera donnée pour la première fois, à Monte Carlo, vers le mois de février prochain, avec M^{lle} Lucy Arbelli, de l'Opéra, comme principale interprète.

A propos des fêtes de Corneille :

Que de fois l'on a conté l'anecdote du soulier de Corneille.

On l'a mise en vers, on l'a mise en peinture.

Voici, il semble, la chose exacte, d'après une lettre que M. Emmanuel Guyon publia en 1834, dans les *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*.

Un jeune parent de Corneille était venu le voir à Paris, et le lendemain, il écrivait ceci à sa famille :

« J'ai vu hier notre parent et ami. Il se porte assez bien pour son âge. Il m'a prié de vous faire ses amitiés. Nous sommes sortis ensemble après dîner et, en passant par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une boutique pour faire raccommoder sa chaussure qui était décosue. Il s'est assis sur une planche pour se débarrasser et, lorsque l'ouvrier eut fini, a donné trois pièces qu'il avait dans sa poche.

« Lorsque nous fûmes entrés, je lui ai offert ma bourse, mais il n'a point voulu la recevoir, ni la par tager. J'ai pleuré qu'un si grand génie fut réduit à cet excès de misère. »

Ce n'est pas seulement en sa vieillesse que l'illustre poète eut à souffrir de l'indifférence des grands ou des comédiens. Car, lorsqu'il communiqua *Polyeucte* aux artistes qu'il désirait pour interprètes, ceux-ci lui refusèrent sa tragédie.

Sur les instances de Corneille, l'un d'eux l'emporta chez lui, afin de la relire. Mais il la jeta sur son ciel de lit, où il l'oublia près de deux ans.

Il fallut qu'un valet nettoiyât le baldaquin, ce qui n'arrivait pas souvent à cette époque, pour que le manuscrit de *Polyeucte* fût remis sur la table du comédien. Il le relut, alors, changea d'opinion ; *Polyeucte* fut représenté.

On vient d'ériger un monument au célèbre musicien Benjamin Godard.

Son plus cher collaborateur, Charles Grandmougin, a donné, sur lui, de charmants souvenirs.

— Godard, m'a-t-il dit, habitait avec son père, sa mère et sa sœur. C'est rue Pigalle que je le connus ; je le retrouvai rue Condorcet. Après les diners, toujours gais, la musique de chambre commençait. M. Godard père, vieillard sympathique à barbe blanche, tenait le violoncelle ; son fils, le second violon ou l'alto. Haydn, Mozart et Beethoven se succédaient sur les pupitres, et les amis écoutaient avec religion les allégros, les andantes

et les menuets des maîtres anciens. Godard avait été virtuose de bonne heure. Il jouait aussi bien du piano que des instruments à corde et chantait, à l'occasion, avec une belle voix grave et onctueuse. Comme la plupart des créateurs, il interprétait ses œuvres ou celles d'autrui, avec un sentiment profond et une expression vraie. Des légendes se sont établies sur son prétendu orgueil. Je dois à sa mémoire de dire hautement que je l'ai vu toujours respectueux envers les classiques et beaucoup des modernes. Il parlait avec sagesse de tous les maîtres et jamais je n'ai entendu sortir de sa bouche ces bêtises apocryphes : « Moi et Beethoven », ou bien : « C'est Dieu qui m'a donné le génie ! » Il riait, avec une certaine amertume, des ridicules propos que lui prêtait la jalousie. Plutôt simple et gai, il discutait avec compétence les formules modernes, et, maintes fois, dans sa petite chambre où l'on allait fumer la pipe, entre hommes après dîner, il nous a dit ses admirations sincères en termes réfléchis. Schumann et Berlioz m'ont paru ses préférés parmi les modernes. Il n'était pas fanatique de Wagner et trouvait Berlioz plus pittoresque, plus humain et plus varié. A ses dimanches apparut, pendant plusieurs hivers, le célèbre violoniste Vieuxtemps, qui venait d'être paralysé du bras gauche. Il avait été un des maîtres de Godard. Malgré cet accident qui était, pour lui, sa fin de virtuose, Vieuxtemps n'en paraissait pas moins gai et courageux et luttait, sans doute, contre un violent désespoir intérieur. Il alla mourir plus tard à Alger, chez son gendre, le docteur Landowski, emportant le souvenir amer et glorieux de ses triomphes européens.

Benjamin Godard mourut à la fleur de l'âge, en orchestrant la *Vivandière*, dont il ne devait pas voir le triomphe...

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Station allemande de télégraphie sans fil. — La Compagnie allemande de télégraphie sans fil prépare l'installation d'une station nouvelle et géante à Nauen : elle se composera d'une tour unique de 98 mètres de haut, d'où descendront des fils obliquement jusqu'à terre, de manière à donner à l'ensemble l'aspect d'un immense parapluie. On compte de la sorte pouvoir communiquer aisément avec toute l'Europe centrale, atteindre Brindisi ou Saint-Petersbourg aussi bien que Dublin, et établir des communications régulières dans un rayon de 1,500 kilomètres environ.

L'électricité dans les mines. — La Compagnie Powel Dyffryn est en train de monter une station génératrice électrique de 400 chevaux, pour fournir le courant à toutes ses exploitations minières aux environs d'Aberaman. Déjà des ventilateurs et une série de treuils de trainage sont montés électriquement, et l'on va commander de même une série de machines d'extraction.

Traitement des eaux d'alimentation. — La ville allemande de Salzwedel vient de créer toute une installation pour son alimentation d'eau ; et comme la teneur en fer du liquide obtenu était assez forte, on a procédé ainsi qu'il suit. Tout d'abord l'eau est traitée par une aération énergique, elle est soumise à un ruissellement sur des colonnes de coke, de telle manière que les sels de fer contenus dans l'eau sont oxydés et deviennent par conséquent insolubles ; on lui fait subir ensuite une filtration qui la débarrasse de ces sels en suspension.

Locomotive à surchauffe. — La Compagnie anglaise North British Railway est en train d'essayer une nouvelle machine à vapeur surchauffée assez originale, qui est appelée *New Century*, et est due à MM. Field et Morris. Le surchauffeur spécial est fourni d'une quantité réglée d'air comprimé au moyen de pompes commandées par manivelles ; les cylindres de pompes ont environ le huitième du volume des cylindres à vapeur, et l'air est comprimé un peu au-dessus de la pression de la vapeur. Le surchauffeur est du reste placé dans la boîte à fumée, et le mélange d'air et de vapeur est envoyé directement aux cylindres par les soupapes de régulation. Quand la machine est mise en marche, la

vapeur occupe tout le volume intérieur du surchauffeur, mais, au fur et à mesure que l'engin prend de la vitesse, la vapeur est graduellement et partiellement déplacée par l'air comprimé ; la régulation du mélange est automatique.

La bataille que les savants livrent à la tuberculose devient, chaque jour, plus ardente.

Il y a huit jours, le docteur A. Calmette faisait part à l'Académie des sciences des résultats qu'il avait obtenus dans ses laboratoires de l'Institut Pasteur de Lille ; il disait aussi ses espérances : dans l'avenir, une race d'hommes plus forte, à l'abri de la contamination tuberculeuse, si fréquente de nos temps. Hier, M. S. Arloing, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, a fait à son tour, à l'Académie, une intéressante communication sur les travaux qu'il a entrepris contre la tuberculose.

En partant d'un bacille humain, possédant toutes les caractéristiques du bacille de Koch, M. Arloing a pu obtenir deux variétés de microbes qui ont perdu en très grande partie leur pouvoir nocif.

Ces deux races de bacilles ont été obtenues en accoutumant les bacilles à végéter dans la profondeur d'un bouillon de culture, puis en les habituant peu à peu à vivre à une température plus élevée, voisine de 44 degrés.

Dégénérés en quelque sorte par ce traitement, ces microbes ne peuvent plus produire de tubercules ni de tuberculose. Ils provoquent néanmoins dans l'organisme une réaction défensive évidente et sont facilement résorbés, qualités indispensables et recherchées chez les microbes, qui doivent immuniser.

— Tandis que, jusqu'à présent, nous dit M. Arloing, on a pris, dans les diverses tentatives d'immunisation qui ont été faites, des bacilles qui ont vieilli, ou qui ont été modifiés par des agents chimiques, méthodes souvent dangereuses, j'ai essayé de produire l'immunisation par de véritables vaccins qui ne peuvent, en aucun cas, donner naissance à des lésions tuberculeuses, mais qui provoquent une simple infection contre laquelle l'animal peut réagir et qui le met à l'abri de toute contamination ultérieure.

Depuis 1902, M. Arloing a vacciné, chaque année, un certain nombre de veaux avec ces bacilles.

Ces expériences ont été des plus satisfaisantes. M. Arloing nous confia qu'il avait commencé à faire des essais de vaccination sur des singes.

Il poursuit ainsi une marche ascendante vers la vaccination humaine...

De ses nombreux voyages en Patagonie, M. Tournouère a rapporté au Muséum une très riche collection de fossiles d'animaux préhistoriques qui ont vécu en ces lointaines régions. En étudiant ces vestiges d'un âge disparu, d'autres fossiles encore, qui provenaient de recherches faites dans les contrées australes et les comparant à ceux des animaux qui existaient dans l'hémisphère boréale, M. Gaudry, professeur au Muséum d'histoire naturelle, a constaté qu'il y a eu un arrêt certain dans le développement des animaux qui ont vécu dans les régions australes.

Les animaux qui se sont développés en Patagonie ne sont pas arrivés dans leur évolution à l'état mammifère.

« Il semble, déclare M. Gaudry, que la terre est partagée en deux parties : l'une au nord, où la vie s'est manifestée dans toute sa plénitude, et une australe, où l'évolution des êtres n'a pas suivi son cours normal, où la vie a été pour ainsi dire arrêtée. La cause de cet arrêt reste inexpliquée. C'est un problème de plus qui se pose devant les naturalistes.

Automobiles de chemin de fer. — L'Argentine imite à cet égard ce qui commence de se faire dans les pays d'Europe ou aux Etats-Unis : elle vient de commander (du moins le Great Western Railway argentin) une série de wagons automobiles à une maison anglaise.

Chauffage des solutions salines. — M. Steel est arrivé à des résultats curieux en étudiant l'ébullition de solutions salines chauffées à la vapeur. Il a constaté de la façon la plus manifeste qu'on peut élever une solution saline à une température supérieure à celle de la vapeur employée au chauffage.

VARIÉTÉ

On a commémoré récemment Flaubert en réunissant quelques reliques du grand écrivain dans la maison qu'il habita.

Voici quelques souvenirs personnels sur lui et qui semblent contredire ce que l'on sait et ce qu'il a dit lui-même sur l'effroyable labeur que lui imposaient ses romans :

LA PARESSE DE FLAUBERT

Dans un grand nombre de ses lettres intimes, Flaubert raconte qu'il vient d'écrire, en huit jours, deux pages de la *Bovary*, et cela, en passant les nuits, et avec des efforts de damné, suant, geignant, se décarcassant, et, parfois, « tombant de fatigue sur son divan, y restant hébété dans un marais intérieur d'ennui ».

Cette façon de travailler est bien étrange. Avouerai-je ma naïveté ? J'ai beaucoup de peine à comprendre qu'on puisse mettre réellement huit jours et huit nuits à écrire cinquante ou soixante lignes. Ce degré de difficulté dans le travail me paraît inconcevable, surnaturel, fantastique. Bref, j'ai de la méfiance. J'en ai surtout quand je considère avec quelle aisance Flaubert écrivait à ses amis, en une matinée, des lettres de vingt pages, qui sont déjà, vraiment, d'un style très poussé.

Je me méfie d'autant plus que j'ai un peu connu, dans ses dernières années, cet homme excellent, d'une candide et délicieuse bonté. Plusieurs fois, j'ai passé à Croisset une après-midi tout entière : car, pour peu qu'on lui plût, il vous gardait, il ne vous laissait plus partir. On causait littérature. Il avait, en ces matières, des sentiments tranchés et des idées confuses. Il affirmait posséder à fond son Rabelais et son Chateaubriand. Mais je m'aperçus que, chaque fois, il en citait les mêmes phrases. J'ai des raisons de croire qu'il ne connaissait que celles-là. Il était théâtral et plein d'illusions.

Avec cela, je le soupçonne d'avoir été très fâneur, très paresseux, quoi qu'il dise. Bouquiner au hasard à travers sa bibliothèque, s'étendre sur son divan et y fumer d'innombrables petites pipes, en songeant vaguement à la page commencée et en ruminant des épithètes, c'est là ce qu'il appelait « travailler comme un nègre ».

Il a donc pu lui arriver, d'une part, d'exagérer ses angoisses, son acharnement douloureux sur les mots et les syllabes ; car il y avait du Tartarin chez lui, comme chez beaucoup de Normands. Et, d'un autre côté, je suis persuadé qu'il prenait souvent le rêve, la vague poursuite d'une idée parmi la fumée du tabac, pour un travail réel. Ainsi s'explique que, n'ayant pas autre chose à faire et vivant dans une solitude presque complète, il ait pu passer cinq ou six ans sur chacun de ses livres. Il est très vrai qu'ils n'en valent que mieux. Et c'est bien pour avoir été faits lentement, mais non, comme il le croyait, sur un chevalet de torture et parmi des sueurs d'agonie.

JULES LEMAITRE,
de l'Académie française.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat,
Villa de Millo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE après renvoi

Le mardi 10 juillet prochain 1906, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, il sera procédé à l'adjudication d'une maison située à Monaco, circonscription de la Condamine, quartier des Révoires, avenue Crovetto frères, appelée :

Villa « Le Castel »

tenant du côté Est à M. Gallerand ou à ses ayants-droit, et de tous les autres côtés à une route carrossable dont le sol appartient aux consorts Crovetto.

Cette maison est élevée sur caves et sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages avec jardin.

Cet immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section B, partie du numéro 384, pour une superficie de quatre cent dix mètres carrés quatre-vingt-dix décimètres carrés.

Il a été saisi une première fois à la requête de madame Marie-Louise-Victorine BONE-TARDIF, propriétaire-rentière, demeurant à Monaco, veuve de monsieur le chevalier Pierre NÉRI.

Sur la dame Florence-Elise CHAUVENET, épouse séparée de corps et de biens de monsieur Joseph DUCHESNE, propriétaire, demeurant à Nice.

Madame NERI ayant abandonné les poursuites, la dame Nathalie OTTO, propriétaire, épouse de monsieur Edouard-François-Joseph PENDOLA, artiste musicien, et ce dernier comme mari pour la due assistance et autorisation de sa dite épouse, demeurant ensemble à Monaco, et la dame Jeanne OTTO, propriétaire, épouse de monsieur Achille NEF, artiste musicien, et ce dernier comme mari pour la due assistance et autorisation de sa dite épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant pour avocat M^e Suffren REYMOND, demeurant à Monaco, villa de Millo, rue de Millo, ont repris les poursuites en leur qualité de créancières inscrites et y ont été subrogées à la veuve NERI par jugement du Tribunal Supérieur du 4 mai 1906.

Ce jugement a fixé la nouvelle adjudication au 22 juin (1906), jour de vendredi, à 9 heures du matin; à cette date, le Tribunal Supérieur par un jugement du dit jour, enregistré, a, sur la demande de la partie saisie, prononcé la remise de l'adjudication et fixé le nouveau jour de la dite adjudication au mardi 10 juillet prochain, à 9 heures du matin, sur la mise à prix, primitivement fixée par la poursuivante originaire, de 20,000 francs, outre les charges.

Il est ici déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné à Monaco, le vingt-six juin mil neuf cent six.

(Signé) S. REYMOND.

Enregistré à Monaco, ce jourd'hui vingt-six juin mil neuf cent six, par le Receveur qui a perçu les droits.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Giordano, épiciier, demeurant à Monaco, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 10 juillet prochain, à 2 heures et demie du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la demoiselle Berthe Grünhut, couturière, demeurant à Monte Carlo, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 6 juillet prochain, à 2 heures et demie du soir, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Monaco du 3 juin 1906, portant la mention: enregistré à Monaco le 20 juin 1906, folio 83 recto, cases 1^{re} et suivantes, perçu huit cent trente francs et trois cent trente huit francs huit centimes, signé DE GUIRAUD;

La Société en nom collectif: « P. Lajoux et C^{ie} », a été dissoute à la date du 10 mai dernier. Cette Société avait été formée par acte sous signatures privées en date à Monaco du 12 décembre 1904, enregistré et publié, entre 1^o M^{me} Claire Fontaine, hôtelière, demeurant à Monaco, veuve de M. Alfred Lajoux, et 2^o M. Prosper Lajoux, hôtelier, demeurant à Monaco. Elle avait pour objet l'exploitation de l'Hôtel d'Orient, à Monaco.

Suivant l'acte de dissolution, M. Prosper Lajoux devient seul propriétaire de tout l'actif de l'Hôtel d'Orient et seul chargé de payer son passif.

Un exemplaire de cet acte a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur aujourd'hui même.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le six juin mil neuf cent six, M. Jean-Baptiste Bella, épiciier, demeurant à Monaco, rue de Millo, a acquis de M. Auguste Florent, propriétaire, ancien loueur de voitures, et M^{me} Thérèse Marcy, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Une maison de rapport, située à Monaco, quartier de la Colle supérieure, chemin Plati, élevée de quatre étages sur entresol et rez-de-chaussée, le quatrième étage construit sur partie seulement, l'autre partie, sur l'avant, en terrasse, ensemble le terrain sur lequel elle repose, d'une contenance de cent trente mètres carrés environ, cadastré sous-partie du numéro 71 de la section A, confine: au nord et au midi, au chemin Plati; à l'est, à un escalier; et à l'ouest, M. Salamito.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quarante mille francs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions au plus tard dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 26 juin 1906.

Pour extrait:
Signé: Alex. EYMIN.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE APRÈS FAILLITE

Le jendi 28 juin 1906, à 2 heures du soir, aux Halles et Marchés de la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de marchandises et matériel dépendant de la faillite Romoli, tels que: pâtes et conserves alimentaires, savon, légumes secs, chocolat, sucre, chicorée, biscuits, vermouth, rhum, marsala, balances avec poids, étagères, comptoir.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 21 juin 1906.

L'Huissier, BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M le Juge Commissaire, en date du 16 juin 1906, enregistrée.

A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de

BRASSERIE MODERNE

5, avenue de la Gare, à Monaco

avec CAFÉ CHANTANT et RESTAURANT

S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE

M^{ME} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'Été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les
Roulettes, Tapis, Articles de Voyage,
Jouets d'Enfants.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA,
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 17 au 24 Juin 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Marseille	chal. Travo, fr.	Loët	Houille.
Gènes	cutter Antonino, ital.	Ilari	Id.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Sable.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Czar, fr.	Petit	Id.
Id.	b. Zézette, fr.	Castelli	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.

DÉPARTS du 17 au 24 Juin

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	chal. Travo, fr.	Loët	Sur lest.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Czar, fr.	Petit	Id.
Id.	b. Zézette, fr.	Castelli	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.